



# ATTAQUE SCANDALEUSE DE L'ENTREPRISE SÉPUR, CONTRE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE !

le 25 octobre 2021, 59 ripeurs de l'entreprise Sépur- collecte des déchets - s'étaient mis en grève dans le cadre d'un mouvement de lutte des travailleurs sans papiers coordonné en Ile-de-France, pour obtenir leur régularisation et faire respecter leurs droits de salariés.

C'est tout un système d'exploitation bien huilé qui une nouvelle fois était mis au jour, après les grèves des dépôts Sépur d'Alfortville en 2013 et de Wissous en 2018 (15 travailleurs). A chaque fois le même système : embauche dans les dépôts « *au cul des camions-bennes* » par les responsables de site de Sépur qui les inscrivaient dans des entreprises d'intérim 2.0, qui à leur tour fournissaient ces travailleurs en fonction des besoins de Sépur.

Sépur, entreprise low-cost du secteur du déchet, a construit son modèle économique sur la surexploitation des travailleurs et en particulier de travailleurs sans papiers, avec une part de plus de 40% d'intérimaires dans l'effectif global.

Cette réalité de précarité liée au statut d'intérimaire, accentuée par la vulnérabilité de leur situation administrative, conduisait à la surexploitation mais aussi, sur certains dépôts, au chantage au travail et au racket organisé par des membres de l'encadrement.

Ces scandales ont été portés à la connaissance de la population et des élus des collectivités territoriales par de nombreux médias. Situation préoccupante pour Sépur, qui intervient par délégation de service public, dans la collecte des ordures ménagères.

Poursuivant sa stratégie, Sépur s'est engagée dans une procédure judiciaire pour diffamation à l'encontre de quatre médias : l'Humanité, Le Monde, France Inter et Politis, qui avaient révélé des pratiques d'embauche, de surexploitation, de chantage et de racket à l'encontre des travailleurs sans-papiers.

Cette nouvelle « procédure bâillon » est purement scandaleuse et constitue une atteinte grave à la liberté de la presse.

La possibilité d'investiguer et la liberté d'informer sont des piliers de notre démocratie, que les milliardaires et autres patrons exploiteurs tentent d'étouffer. Soit en possédant les médias, soit en engageant des procédures judiciaires afin d'éviter aux journalistes « *de porter la plume dans la plaie* », comme l'écrivait Albert Londres.

**L'UD CGT 93 et le SNJ-CGT apportent leur solidarité aux journalistes et aux médias victimes de la procédure inique de Sépur, dont l'audience s'est déroulée le 15 mai. Sépur doit être désavouée et condamnée aux dépens lors du délibéré en juillet afin de garantir la liberté d'informer.**

**L'UD CGT 93 et le SNJ-CGT continueront à agir, mobiliser et lutter pour l'égalité des droits des travailleuses et travailleurs.**

COMMUNIQUÉ